

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

CE 0314-02

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 25 février 2014 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Réjean Gélinas, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc
Monsieur Luc Gaudreault

Madame Line Lecours
Madame Patricia Pépin

ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Luc Gaudreault participe à distance par vidéoconférence.

Participe à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents messieurs Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général, et Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines.

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 34 0214 :

Monsieur le commissaire représentant du comité de parents, Yves Cossette, PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0214-01 soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement.

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 35 0214 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 28 janvier 2014 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0214-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement.

Monsieur Richard Boyer présente un dossier relatif aux Services des ressources humaines. Au terme des explications fournies, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Congé sabbatique
à traitement différé

RÉSOLUTION CE 36 0214 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à madame Chantal Moisan, enseignante à l'école Champagnat de La Tuque, congé d'une durée de six (6) mois soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2016-2017, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

Adopté unanimement.

Vers les 18 h 40, il est procédé à la clôture de la séance.

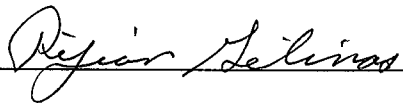
Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 37 0214 :

Monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

